



Note de département

GDI | N° 2019-74

Décision du 08 novembre 2019

Décision n° GDI 2019-74 du 08 novembre 2019

portant délégation de signature du directeur du département Gestion Des Infrastructures [GDI] au responsable du centre de formation sécurité incendie de Sucy du département GDI

Le directeur du département GDI,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 07 octobre 2019 (note générale n°2019-70) au directeur du département GDI, chef de l'établissement par la Présidente-Directrice générale de la RATP.

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Jean-Emmanuel XAVIER RODRIGUES, responsable du centre de formation sécurité incendie de Sucy, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins de l'activité dudit centre :

- Les certificats de compétences de citoyen de sécurité civile – PSC1



Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée note de département n° GDI 2018-06 du 14 février 2018.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 08 novembre 2019

Le directeur du département GDI,

Olivier DUTHUIT